# Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton



La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0 Téléphone : 819 221-2839

Courriel: info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web: www.st-elie-de-caxton.ca

Rédaction: Charline Plante, mairesse

# Infolettre municipale - Février 2025

# Adoption du budget et du règlement de taxation pour 2025

Le budget pour l'année 2025 ainsi que le règlement de taxation ont été adoptés par le conseil municipal. Vous recevrez par la poste un document explicatif comprenant un résumé de la taxation, le Plan triennal d'immobilisations ainsi que les coordonnées des différents services municipaux. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819-221-2839 poste 2900

# Compte de taxes 2025

Nous maintenons le paiement des taxes à 6 versements pour l'année 2025 afin de diminuer l'impact financier auprès de la population. Il est cependant important de respecter chacune des dates d'échéance afin de ne pas payer de frais d'intérêts inutilement.

## Appel d'offres pour le déneigement et entretien des chemins d'hiver

La direction générale est à la préparation de nouveaux appels d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver. Au cours des prochaines semaines, ceux-ci seront déposés sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) afin de recueillir les soumissions des entrepreneurs intéressés.

# Offre d'emploi - Appariteur

La municipalité est à la recherche d'un appariteur pour le gymnase de l'école Villa-de-la-Jeunesse et la patinoire. Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae ou une lettre d'intérêt avant le 24 février 2025, 16h à la direction générale Sandra Gérôme au 52 chemin des Loisirs ou par courriel <u>direction@st-elie-de-caxton.ca</u>. Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

L'horaire de travail à partager pour le gymnase est du lundi au vendredi de 18 h 00 à 21 h 00 L'horaire de travail à partager pour la patinoire est du lundi au vendredi de 18 h 00 à 21 h 00, Samedi et dimanche de 13 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 21 h 00

# Soutien commerce de proximité

La municipalité est fière d'appuyer Vroum Vrac dans sa demande au Programme commerces de proximité. L'achat local permet de dynamiser notre économie et de solidifier le tissu social. Nous encourageons les citoyennes et citoyens à prendre l'habitude de fréquenter tous les commerces de proximité présents dans notre municipalité.

#### BibliothÉlie

Nous invitons les familles à assister à l'heure du conte animée par la merveille Rebecca le dimanche 23 février à 9h30.

En février, les bénévoles et usagers de la bibliothèque partagent avec vous les livres coup de cœur.

#### <u>Muni-Info</u>

Le Muni-Info se fera maintenant deux fois par année. Les parutions se feront en mai pour la programmation et les informations printanières et estivales. Une seconde parution en octobre pour la programmation et les informations automnales et hivernales.

## <u>Encombrant – Énercycle - Écocentre</u>

À l'écocentre de Saint-Étienne-des-Grès, les citoyens de notre municipalité (Preuve de résidence demandée)

peuvent apporter leurs matières récupérables, réutilisables ou valorisables. On y retrouve des dépôts pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), comme la peinture, l'huile, les batteries, etc. À l'écocentre, le citoyen dépose ses matières dans les différents contenants identifiés par catégorie. Elles sont par la suite expédiées vers des recycleurs spécialisés.

Hiver

1<sup>er</sup>novembre au 31 mars

Ouverts: Du mardi au samedi

8h30 à 16h

Ce service est gratuit. Certains frais peuvent s'appliquer pour le dépôt de certains matériaux. Pour de plus amples informations, consulter le site Web Énercycle.

Infolettre municipale 1 Février 2025

# Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice financier 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour l'exercice financier terminé le <u>31 décembre 2023</u>, lesquels ont été déposés à la séance du conseil ordinaire du 3 février 2025.

Les états financiers ont été audités par BCGO S.E.N.C.R.L. À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditrice est d'avis que, à l'exception des incidences éventuelles du fait que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et que les droits de carrières et sablières, n'ont pas fait l'objet de mesure de contrôle permettant de corroborer les déclarations produites par les exploitants que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au <u>31 décembre 2023</u> ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers nous indiquent que les revenus ont été de 3 840 023 \$ et les charges de la Municipalité ont totalisé la somme de 4 043 235 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 184 507\$.

Dépôt du rapport financier 2023 au conseil municipal et lecture faite du rapport de l'auditeur externe sur les états financiers : 3 février 2025

Le détail des réserves financières, des fonds réservés et du déficit de fonctionnement de la Municipalité au <u>31 décembre 2023</u>:

Un déficit en 2023	(184 507 \$)	
Un déficit accumulé non affecté incluant le déficit des ann	(1 346 464 \$)	
Un fonds de roulement autorisé de 225 000\$	Solde au 31 décembre 2023	225 000 \$
Des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entreti	985 330 \$	
Un investissement net dans les éléments d'actif à long te	10 149 990 \$	
Un endettement total net à long terme		2 824 692 \$

## Traitement des élus municipaux RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier détaille la rémunération et l'allocation de dépenses de chacun des membres du conseil de la municipalité, reçues soit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supramunicipal. Voici la rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2023.

SIÈGE	NOM DE L'ÉLU (E)	MUNICIPALITÉ	MUNICIPALITÉ	MRC	MRC	TOTALE
		RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	
		DE BASE	DE DÉPENSES	DE BASE	DE DÉPENSES	
Mairesse						
Suppléante	Christiane Forcier	6 511.99 \$	3 256.15 \$	2 197.87 \$	1 098.91 \$	13 064.92 \$
Mairesse	Charline Plante	8 617.35 \$	4 332.72 \$	3 518.13 \$	1 759.09 \$	18 227 .29 \$
1	Sylvie Brossault	1 726. 60 \$	848.28\$			2 574.88 \$
2	Roseline St-Onge	5 014.38 \$	2 507.16 \$			7 521.54 \$
3	Émilie Maloney	5 014.38 \$	2 507.16 \$			7 521.54 \$
4	Christiane Forcier	2 743.79 \$	1 372.48 \$			4 116.27 \$
5	Luc Truchon	1 194.20 \$	848.28\$			2 042.48 \$
6	Jean-François					
	Marcouiller	5 014.38\$	2 507.16 \$			7 521.54 \$
1	Lucie Hamelin	2 893.63 \$	1 446.81 \$			4 340.44 \$
5	Francis Dupuis	2 893.63 \$	1 446.81 \$			4 340.44 \$

Charline Plante, Mairesse de Saint-Élie-de-Caxton